



Assemblée
parlementaire
de la Francophonie
Région Europe



Republika e Kosovës

Republika Kosova – Republic of Kosovo
Kuvendi – Skupština – Assembly

XXXVI^e SESSION
de l'Assemblée régionale Europe (ARE)
de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
Pristina, 12 et 13 novembre 2024

Projet d'intervention de M. André Reichardt

Panel 1 : Manipulation de l'information, cyberattaque, ingérences étrangères et instrumentalisation de l'histoire. Quelles actions mises en place et à envisager ? Comment se défendre sans se déformer ?

En complément des présentations et à la question « que faire face à ces phénomènes ? », je veux partager avec vous les travaux récents du parlement français. À ce titre, notre section met à disposition de chacune des autres sections un document présentant ces travaux de manière synthétique.

Premier point : notre parlement a adopté la loi du 25 juillet 2024 visant à prévenir les ingérences étrangères en France.

Face à l'intensification de ce phénomène dont la France est particulièrement la cible, la loi met en place plusieurs mesures en matière de transparence et de renseignement et elle renforce la réponse pénale contre les auteurs d'action relevant de l'ingérence étrangère.

En matière de transparence, la mesure principale est la création d'un registre numérique des activités d'influence étrangère. Il recensera les activités de personnes agissant pour le compte d'un « mandant étranger dans le but d'influer sur la décision publique (comme la fabrique de la loi) ou sur la conduite des politiques publiques, y compris la politique européenne, étrangère ou de défense de la France. Il devrait être mis en place le 1^{er} juillet 2025.

En matière de renseignement, la loi autorise à titre expérimental et jusqu'au 30 juin 2028 (comme vous le voyez, c'est très encadré), un outil qui n'était jusqu'à présent employé que contre la prévention d'actes de terrorisme, à savoir la technique de l'algorithme. Cet outil permet aux services de renseignement d'utiliser la technique algorithmique pour détecter des connexions susceptibles de révéler des ingérences étrangères ou des menaces pour la défense nationale, comme, par exemple, des cyberattaques.

Par ailleurs, la procédure de gel des avoirs financiers, autorisée en matière de terrorisme, est étendue aux affaires d'ingérences étrangères. Les personnes se livrant à de tels actes, les incitant ou les finançant pourront ainsi voir leurs fonds et ressources gelés en France.

Une nouvelle circonstance aggravante est créée dans le code pénal lorsqu'une atteinte aux biens ou aux personnes est commise pour le compte d'une puissance ou d'une entité étrangère ou sous contrôle étranger. Les peines encourues seront donc plus lourdes si les faits sont avérés.

Enfin, et c'est important pour nous parlementaires et pour le suivi démocratique de ces questions, la loi prévoit la remise par le gouvernement, avant le 1er juillet 2025, puis tous les deux ans, d'un rapport au Parlement. Il devra faire l'état des menaces pesant sur la sécurité nationale, notamment en matière d'ingérences étrangères, et pourra faire l'objet d'un débat au Parlement.

Deuxième point : le Sénat a créé une commission d'enquête sur les influences étrangères, dont j'étais vice-président et qui a rendu ses travaux en juillet dernier, également.

La commission d'enquête a mené 46 auditions, dont 13 à huis clos en raison de la confidentialité des sujets traités ou de la sécurité des personnes entendues. Il y a également eu 5 déplacements, auprès de nos agences spécialisées, ainsi qu'en Estonie et en Finlande. Concernant certaines plateformes de réseaux sociaux, nous avons pu relever un double langage et un fossé entre leur modèle économique, qui repose sur la publicité, et l'opacité de leur fonctionnement interne. Pour autant, des représentants de Google et de TikTok ont accepté d'être entendus publiquement - à la différence de Meta et de X (ex-Twitter). Au total, cent vingt personnalités, dont cinq ministres, ont été auditionnées.

Notre travail s'est concentré, non pas sur les ingérences, mais sur les influences étrangères malveillantes, car nous avons estimé que cette notion est au cœur des nouvelles menaces qui s'affranchissent des frontières physiques et sapent la démocratie. Le constat principal, c'est que le champ de bataille s'est déplacé sur le terrain de la guerre informationnelle et sur celui des plateformes

numériques et des réseaux sociaux. Il y a aujourd’hui une bataille des perceptions et des narratifs, qui s’appuie sur des armes nouvelles : les algorithmes et l’intelligence artificielle.

Notre rapport ne vise aucun pays plutôt qu’un autre. Il établit une cartographie et à une typologie des menaces auxquelles la France est confrontée en raison du durcissement de l’environnement géopolitique. Il montre ensuite les limites du dispositif français en la matière : on est très structuré sur ce qui relève des services régaliens, mais beaucoup moins dès qu’on s’en éloigne. Et, surtout, nous n’avons pas de stratégie globale entre acteurs publics et acteurs de la société civile. C’est pourquoi, nous proposons que notre pays adopte une véritable politique publique de lutte contre les influences étrangères. Elle se développerait en trois étapes :

1. une stratégie nationale, globale et interministérielle pour toute la nation ;
2. afin d’engager une dynamique de résilience de l’ensemble de la population ;
3. de gagner la bataille des narratifs.

Il y a au total 47 propositions, que je ne vais pas détailler mais dont l’esprit est le suivant : sortir d’une certaine naïveté et inefficacité en ce domaine, agir plutôt que réagir et mobiliser au-delà des seuls acteurs de la défense et du renseignement.

Éventuellement, si vous disposez de suffisamment de temps pour détailler :

Nous nous sommes inspirés de la culture de « défense globale » mise en place par les pays nordiques et baltes. En effet, en démocratie, chaque citoyen est à la fois la cible des influences, positives ou malveillantes, et l'acteur de son libre arbitre. Il nous apparaît donc nécessaire et urgent de bâtir une stratégie de résilience par l'éducation aux médias et la formation de l'esprit critique.

Nous faisons face à des acteurs puissants, qui profitent de canaux légitimes de communication et de la liberté d'expression de nos sociétés démocratiques pour diffuser officiellement des mensonges et favoriser les extrêmes.

Ils sont de deux types :

- des États qui investissent : on parle de 1,1 milliard d'euros investis par la Russie dans la propagande, ou encore de 2 millions d'agents en Chine dédiés à la surveillance des réseaux ;
- des plateformes numériques au double langage et dont le discours sur les règles de modération des réseaux sociaux sert un modèle économique opaque et des algorithmes qui survalorisent les prises de positions extrêmes.

Il nous est donc apparu qu'il faut renforcer nos moyens de lutte contre les influences étrangères numériques sur notre territoire et développer notre influence positive à l'étranger. Concrètement, nous appelons à réinvestir le champ de la communication et de la bataille des narratifs pour mieux affirmer la voix de la France. Nous prônons aussi l'éducation aux médias, la régulation des plateformes ainsi que la protection des universités et le maintien de la vigilance à l'égard du financement des cultes.